

Carrières féminines

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 206

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'ont dépassé. La traite des premières est punie de la réclusion; la traite des secondes n'est punie que dans le cas où le trafiquant a fait métier de la traite, ou s'il s'est emparé de sa victime au moyen de fraude, de violences, de menaces ou par tout autre moyen de contrainte. Cela revient à dire que la traite d'une personne majeure, qui serait consentante à ce trafic (ce consentement pourrait être donné dans le but de se procurer une vie facile et sans travail), n'est pas un délit.

En outre du danger que nous voyons à fournir au trafiquant le prétexte du consentement de la victime, et bien que l'on nous affirme que, dans la pratique, tous les cas de traite tomberont sous le coup de la loi, la question de principe se pose pour nous de savoir si même le consentement d'une personne majeure peut disculper un trafiquant? Notre instinct ne réclame-t-il pas la condamnation d'un pareil attentat à la dignité humaine, indépendamment de l'état de l'esprit ou de l'âge de la victime? Le respect de la vie interdit au médecin d'achever le malade qui l'en supplie, interdit au pharmacien de livrer un poison narcotique à un client même majeur: le même respect de la personnalité humaine doit interdire de trafiquer de la femme comme d'une marchandise pour la livrer à la débauche — qu'elle y ait consenti ou non.

Nous regrettons de ne pas avoir trouvé ce point de vue dans le projet de loi que publie le Conseil Fédéral. Peut-être en eût-il été autrement, s'il avait été élaboré par des femmes?... Mais nous espérons que l'on comprendra l'importance pour la mentalité de notre peuple qu'une loi de cet ordre ne soit pas seulement adaptée à des nécessités pratiques, et aux dispositions d'une Convention internationale, mais garantisse aussi à la femme le respect dû à toute personnalité humaine, quelle qu'elle soit.

A. LEUCH-REINECK.

Carrières féminines

I. LA STOPPEUSE ARTISTIQUE.

Est-il permis de compter le stoppage de vêtements au nombre des professions féminines indépendantes, ou en d'autres termes une stoppeuse est-elle en état de gagner sa vie? Nous croyons pouvoir répondre affirmativement, mais il ne faut pas perdre de vue le fait que la demande de stoppeuses est très limitée. La stoppeuse artistique répare les habits d'homme et les vêtements de laine de tous genres, les étoffes de meubles, les peluches, les damas et même les Gobelins; son travail consiste à remplacer les parties usées ou déchirées du tissu de façon à ce que la réparation reste absolument invisible. C'est véritablement un art qui exige une connaissance parfaite des différents modes de tissage en usage. Il y faut aussi une grande patience, une vraie patience d'ange, et avant tout, il faut que l'ouvrière ait du goût pour ce travail extrêmement minutieux, qu'elle ait de très bons yeux et un dos robuste, capable de supporter pendant de longues heures la position penchée.

L'apprentissage dure en règle générale trois ans; les places d'apprenties sont limitées, car les ateliers ne veulent pas contribuer à former un trop grand nombre de stoppeuses, par crainte d'encombrer la profession. C'est dans les grandes villes principalement que l'on trouve les meilleures occasions d'apprentissage. L'apprentie reçoit souvent un petit argent de poche; les ouvrières qualifiées ont un salaire peu élevé, environ 140 à 240 fr. au maximum par mois; il est vrai qu'il s'y ajoute souvent une commission sur le produit de leur travail.

Les jeunes ouvrières trouvent généralement du travail dans l'ate-

lier même où elles ont fait leur apprentissage. Mais la plupart se rendent indépendantes et travaillent, soit pour la clientèle privée, soit pour le compte de tailleurs pour messieurs, soit pour des établissements de lavage chimique. Comme il existe relativement peu de stoppeuses et qu'en plusieurs localités elles manquent complètement, les perspectives d'avenir ne sont pas mauvaises pour cette profession, à condition qu'elle soit exercée dans un centre favorable. Il faut cependant insister sur le fait qu'une stoppeuse doit posséder une très grande habileté et un goût prononcé pour son travail si elle veut y trouver de la satisfaction et pouvoir se créer une existence assurée. Les bureaux locaux d'orientation professionnelle sont en mesure de donner les renseignements voulus sur les possibilités d'établir un atelier de stoppage en tel ou tel endroit.

La profession de stoppeuse n'est connue que depuis une dizaine d'années. Elle s'apparente au métier de la ravaudeuse d'étoffes de laine dans les fabriques de tissage, et nous est venue des provinces rhénanes, où les stoppeuses sont formées dans de grandes maisons de tissage ou dans des écoles spéciales. Chez nous, il n'y a pas d'autres possibilités que celle d'un apprentissage pratique dans un atelier.

II. LA STOPPEUSE DE TAPIS.

Le stoppage de tapis est une branche annexe du stoppage artistique. Ces deux professions doivent cependant être considérées séparément, car elles sont différentes, aussi bien en ce qui regarde le genre du travail que les capacités qu'il exige.

Comme le nom l'indique, la stoppeuse de tapis répare les tapis tissés à la main et à la machine, ou noués à la main, spécialement les tapis d'Orient, ainsi que les Gobelins, les coussins et tapis de table. La réparation consiste principalement à nouer ou tisser des brins de laine aux places endommagées. Une stoppeuse de premier ordre devrait en outre savoir teindre les laines, pour le cas où les nuances désirées ne peuvent pas être fournies par la fabrique. Si elle veut réussir, il est indispensable qu'elle connaisse aussi la nature exacte des tapis, qu'elle sache en déterminer la provenance, le tissage, le nouage, la matière employée; mais il est bien certain qu'elle ne pourra acquérir l'ensemble de ces connaissances que si elle possède un goût naturel et un véritable intérêt pour son métier. D'autres qualités sont encore requises de la stoppeuse, soit une intelligence normale, le don d'invention, le sens des couleurs et de la forme, l'habileté manuelle, et, si possible, une bonne préparation de couturière est utile. Le travail est presque toujours exécuté en position assise.

L'apprentissage dure deux ans, sans qu'il soit nécessairement fait un contrat, le stoppage étant considéré en plusieurs endroits comme travail mi-qualifié. De toutes façons, l'habileté véritable ne peut s'obtenir que par de longues années de pratique et de perfectionnement personnel. Les places d'apprenties et d'ouvrières se trouvent dans toutes les grandes maisons de tapis, dans les ateliers de nouage de tapis et dans les ateliers de stoppage. Les salaires des ouvrières qualifiées varient entre 180 et 300 fr. par mois, suivant les capacités; certaines stoppeuses très habiles peuvent arriver à gagner davantage.

L'art du stoppage de tapis ne s'est développé que lorsque l'emploi du tapis d'Orient s'est répandu chez nous; on entrevoit alors la possibilité de faire des réparations assez importantes aux pièces anciennes de grande valeur que l'on désirait conserver. Il est à prévoir que la faveur grandissante des tapis d'Orient entraînera un développement normal de la profession de stoppeuse.

A. M.

(Office suisse pour les professions féminines.)



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Clichés-réclames suffragistes.

Les Sections de Vaud et de Genève de l'A.S.S.F. ont étudié simultanément la création d'un stock de clichés-réclames, pouvant être utilisés pour projections lumineuses, et surtout pour être passés, contre paiement d'une location, dans des cinémas, entre deux films ou à l'ouverture d'une représentation. Ces frais de location varient

MÉDECIN-DENTISTE

MADAME E. LAMBOSSY

ANCIENNE ASSISTANTE A L'ECOLE DENTAIRE DE GENÈVE
ANCIENNE ELÈVE DE L'UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA, PHILADELPHIA

RUE DE CANDOLLE, 20

GENÈVE

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléphone 91 06
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux 11, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91 06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant Fermé le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!